MODULE 7

PRINCIPES DU MARCHÉ DES ACTIONS

L'ÉVALUATION DES ACTIONS NON COTÉES

Les titres non cotés sont évalués à dire d'expert, en général une fois par an, sous le contrôle du commissaire aux comptes et de « l'Autorité des Marchés Financiers », et à partir des données financières de l'entreprise.

Par exemple en prenant le chiffre d'affaires, le résultat opérationnel, l'actif immobilisé, le besoin en fonds de roulement moyen plus la trésorerie nette à la date d'évaluation, et en appliquant une décote liée à la faible liquidité des titres.

Les titres non cotés sont donc beaucoup moins exposés aux événements économiques et financiers qui affectent les marchés cotés tout au long de l'année.

L'ÉVALUATION DES ACTIONS COTÉES

EN FONCTION DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

ARBITRAGES INTER-SECTORIELS

Le comportement des titres « actions » diffère selon les secteurs d'activité et peut se mesurer par rapport à l'indice de référence, panier d'actions sélectionnées pour représenter les différents secteurs économiques de la zone géographique concernée.

On distingue trois grands types de secteurs :

- les secteurs cycliques dont les entreprises ont des ventes très sensibles aux à-coups de la consommation, comme par exemple le bâtiment et les travaux publics, l'automobile ou l'équipement ; le cours de leurs actions a tendance à amplifier les fluctuations de l'indice ;
- les secteurs défensifs dont les entreprises ont des ventes moins sensibles aux àcoups de la consommation, comme par exemple le secteur agroalimentaire, la santé ou le luxe : le cours de leurs actions a tendance à atténuer les fluctuations de l'indice :
- le secteur financier dont le comportement est lié aux contextes macroéconomiques et financiers et à l'évolution des taux de marché.

Entre secteurs cycliques, défensifs et financier, le gérant peut faire des choix dits intersectoriels.

ARBITRAGES INTRA-SECTORIELS

Le comportement des titres « actions » diffère à l'intérieur d'un même secteur d'activité et peut se mesurer par rapport à l'indice de référence de ce secteur (panier d'actions sélectionnées pour représenter les différentes composantes du secteur économique et de la zone géographique concernés).

En fonction de la position de l'entreprise dans le cycle de son secteur d'activité, le cours de ses actions a tendance à amplifier, reproduire ou atténuer les fluctuations de l'indice.

Dans le secteur des matériaux de construction par exemple, les mises en chantier chutent en période de crise et les cimentiers sont les premiers touchés, tandis que les producteurs de tuiles, de plâtre ou autres matériaux de finition, bénéficient encore de l'achèvement des chantiers en cours.

À l'intérieur d'un même secteur d'activité, le gérant peut faire des choix dits intra-sectoriels.

EN FONCTION DE L'EXPOSITION GÉOGRAPHIQUE

Le comportement des titres « actions » diffère selon l'exposition géographique de l'entreprise et peut se mesurer par rapport à l'indice de référence (panier d'actions sélectionnées pour représenter les différents secteurs économiques de la zone géographique concernée).

En fonction de la part et de l'origine des ventes de l'entreprise réalisées hors de la zone géographique de référence, le cours de ses actions a tendance à amplifier, reproduire ou atténuer les fluctuations de l'indice.

En période de crise des pays émergents par exemple, les entreprises européennes implantées dans ces pays vont être plus touchées que celles qui ne le sont pas.

Le gérant peut faire des choix en fonction de l'exposition géographique de l'entreprise.

LA DIVERSIFICATION

Plus un portefeuille est investi sur un nombre important de titres et donc diversifié, moins il est risqué, et inversement. Ce principe illustre l'intérêt de la gestion collective qui permet à l'investisseur d'avoir accès à une gestion diversifiée que ses montants de placement ou sa connaissance des marchés financiers ne lui permettent pas de réaliser à titre individuel.

Le fonds investi majoritairement en titres de l'entreprise est par définition non diversifié. Sa performance reflète l'évolution du cours du titre détenu, à savoir celui de l'entreprise concernée.